Véhicules à moteur et remorques: signe distinctif de l'État membre d'immatriculation

1997/0199(SYN) - 07/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté sans débat le rapport de M. Fernand LE RACHINEL (NI, F) sur la position commune relative à la reconnaissance du signe distinctif de l'Etat membre d'immatriculation des véhicules.